

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AOUT 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq août à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Moulins sur Ouanne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-neuf juillet deux mil dix-neuf, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles - Titulaire
BALOUP Jacques - Titulaire
BERNIER Claudine - Titulaire
BEULLARD Michel - Titulaire
BONNOTTE Laurent - Titulaire
BOURGEOIS Florian - Titulaire
BROCHUT Nathalie - Titulaire
BROUSSEAU Chantal - Titulaire
BROUSSEAU Serge - Suppléant
BUTTNER Patrick - Titulaire
CARRÉ Michel - Suppléant
CHAPUIS Hervé - Titulaire
CHEVAU Jack - Titulaire
CHOCHOIS Michel - Titulaire
CORCUFF Eloïna - Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire
COURTOIS Michel - Titulaire
D'ASTORG Gérard - Titulaire
DE MAURAIGE Pascale - Titulaire
DEKKER Brigitte - Titulaire
DENIS Pierre - Titulaire
DENOS Jean-Claude - Titulaire
DESNOYERS Jean - Titulaire
DUFOUR Vincent - Titulaire
FERRON Claude - Titulaire
FOUCHER Gérard - Titulaire
FOUQUET Yves - Titulaire
GILET Jacques - Titulaire

GROSJEAN Pascale - Titulaire
GUYARD François - Titulaire
HERMIER Martial - Titulaire
KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
LEGRAND Gérard - Titulaire
LEPRÉ Sandrine - Titulaire
LESINCE Lucile - Titulaire
MASSÉ Jean - Titulaire
MILLOT Claude – Titulaire
MOREAU Bernard - Titulaire
MORISSET Dominique - Suppléant
PARENT Xavier - Titulaire
PICARD Christine - Titulaire
PLESSY Gilbert - Titulaire
POUPELARD Sylvie - Titulaire
PRIGNOT Roger - Titulaire
RAVERDEAU Chantal - Titulaire
RENAUD Patrice - Titulaire
RIGAULT Jean-Michel - Titulaire
ROUSSELLE Jean-Pierre - Titulaire
ROUX Luc - Titulaire
SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
VANDAELE Jean-Luc – Titulaire
VIGOUROUX Philippe - Titulaire
VUILLERMOZ Rose-Marie - Titulaire
WLODARCZYK Monique - Titulaire

Délégués titulaires excusés : BILLEBAULT Jean-Michel, BOISARD Jean-François (pouvoir à M. Buttner), CART-TANNEUR Didier (pouvoir à M. Vigouroux), CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia (pouvoir à Mme De Mauraige), CORDE Yohann (pouvoir à M. Massé), COUET Micheline (pouvoir à Mme Picard), DA SILVA MOREIRA Paulo (suppléant M. Morisset), DELHOMME Thierry (pouvoir à Mme Cordier), DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Poupelard), FOIN Daniel (suppléant M. Carré), GELMI Mireille, GERARDIN Jean-Pierre, JANNOT Gaëlle (pouvoir à Mme Corcuff), , LEBEGUE Sophie (pouvoir à M. Beullard), MACCHIA Claude (pouvoir à M. Rigault), MENARD Elodie (pouvoir à Mme Lesince), PAURON Éric (pouvoir à M. Gilet), VINARDY Chantal (suppléant M. Brousseau).

Délégués titulaires absents : ARDUIN Noël, BESSON Claude, CONTE Claude, DE ALMEIDA Christelle, GARRAUD Michel, FOURNIER Jean-Claude, GERMAIN Robert, GUEMIN Joël, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JOUMIER Jean, JUBLOT Éric, LOURY Jean-Noël, MAURY Didier, MOREAU Marie, RAMEAU Etienne.

Secrétaire de Séance : PRIGNOT Roger

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de votants : 67

Le Président ouvre la séance à 19 heures.

Un document de travail portant sur chacun des points à l'ordre du jour et dans lequel figurent les propositions de délibération a été remis à chaque délégué.

Ordre du jour :

1) REPARTITION DEROGATOIRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)	2
2) QUESTIONS DIVERSES	5

1) Répartition dérogatoire du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Un conseil des Maires a été réuni préalablement au conseil communautaire le 12 juillet afin d'évoquer les modes de répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées.

Des simulations de répartition du FPIC ont été présentées aux Maires avec les choix suivants :

- Répartition de droit commun
- Répartition dérogatoire à la majorité des 2/3
- Répartition dérogatoire libre à l'unanimité

Le choix des Maires a été porté sur le mode dérogatoire dans un premier temps. La délibération appartenant au conseil communautaire pour les choix à la majorité des 2/3 ou libre à l'unanimité.

Le Président fait un bref rappel des enjeux du vote de la répartition du FPIC déjà présentés lors du Conseil des Maires du 12 juillet 2019 puis donne la parole à M. Jean-Luc Vandaele, 1^{er} Vice-Président en charge des Finances qui expose les systèmes de répartition du FPIC entre la CCPF et les communes.

Après débats, le Président procède à un premier vote sur le choix des scénarii proposés :

- Considérant les articles L2336-3 et L2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis du Conseil des Maires réuni le 12 juillet 2019,
- Considérant les différents scénarios relatifs aux modalités de répartition dérogatoire du FPIC 2019 présentés aux délégués communautaires, à savoir :
 - scénario S1 Répartition dérogatoire à la majorité des deux tiers
 - scénario S4 Répartition dérogatoire libre
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Finances,

Le Président soumet au vote la proposition S4 portant sur une répartition dérogatoire libre qui nécessite l'unanimité des suffrages pour être adoptée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- N'adopte pas la proposition S4 relative aux modalités de répartition dérogatoire libre du FPIC 2019, l'unanimité n'étant pas obtenue (résultat du vote : 53 voix Pour, 1 abstention et 13 voix Contre)

La proposition S4 n'ayant pas été adoptée à l'unanimité des suffrages, le Président procède au vote de la répartition S1 relative aux modalités de répartition dérogatoire à la majorité des deux tiers :

- Considérant les articles L2336-3 et L2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis du Conseil des Maires réuni le 12 juillet 2019,
- Considérant les différents scénarios relatifs aux modalités de répartition dérogatoire du FPIC 2019 présentés aux délégués communautaires, à savoir :
 - scénario S1 Répartition dérogatoire « à la majorité des deux tiers »
 - scénario S4 Répartition dérogatoire libre
- Vu la délibération 0215/2019 du 05/08/2019 par laquelle le conseil communautaire n'a pas adopté la proposition de répartition dérogatoire libre du FPIC 2019,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Finances,

Le Président soumet au vote la proposition S1 portant sur une répartition dérogatoire « à la majorité des deux tiers » qui nécessite l'accord des deux tiers des suffrages pour être adoptée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Adopte, la majorité des deux tiers étant obtenue, la proposition S1 relative aux modalités de répartition dérogatoire à la majorité des deux tiers du FPIC 2019 (Résultat du vote : 54 voix Pour et 13 voix Contre) comme suit :

	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au reversement de droit commun (%)	Conformité du reversement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du reversement de droit commun
Part EPCI	394 704	24%	valable
Part communes membres	722 884		
TOTAL	1 117 588		

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant (Pf/hab)	Potentiel financier par habitant (Pfi/hab)
Pondération critères pour reversement	0,01	0	0,99



REPARTITION DEROGATOIRE A LA MAJORITE DES 2/3	
COMMUNE	Reversement dérogatoire
ARQUIAN	12 694,70
BITRY	9 003,34
BOUHY	10 305,58
DAMPIERRE SOUS BOUHY	12 590,73
SAINT AMAND EN PUISAYE	27 762,18
SAINT VERAÏN	9 780,62
ANDRYES	9 388,16
BEAUVOIR	8 387,72
BLENEAU	22 278,47
CHAMPCEVRAIS	6 198,40
CHAMPIGNELLES	19 046,74
CHARENTENAY	8 144,80
CHARNY OREE DE PUISAYE	92 742,82
COULANGERON	5 082,11
COURSON LES CARRIRES	16 955,47
DIGES	26 006,65
DRACY	4 361,83
DRUYES LES BELLES FONTAINES	5 887,56
EGLENY	10 632,42
ETAIS LA SAUVIN	14 527,55
FONTAINES	10 501,08
FONTENAY SOUS FOURONNES	1 937,75
FONTENOY	8 244,33
FOURONNES	3 589,14
LAIN	3 873,91
LAINSECQ	8 038,49
LALANDE	3 194,42
LAVAU	8 854,26
LEUGNY	6 961,63
LEVIS	4 971,17
MERRY-SEC	3 249,44
MEZILLES	9 709,31
MIGE	8 680,49
MOUFFY	3 414,82
MOULINS SUR OUANNE	5 620,85
MOUTIERS EN PUISAYE	7 522,46
OUANNE	10 324,86
PARLY	18 147,03
POURRAIN	31 295,66

<i>ROGNY LES SEPT ECLUSES</i>	11 517,07
<i>RONCHERES</i>	2 540,61
<i>SAINPUITS</i>	7 109,58
<i>SAINT FARGEAU</i>	25 283,01
<i>SAINT MARTIN DES CHAMPS</i>	5 783,63
<i>SAINT PRIVE</i>	11 292,98
<i>SAINTS ENPUISAYE</i>	14 639,95
<i>SAINT SAUVEUR EN PUISAYE</i>	17 635,43
<i>SEMENTRON</i>	1 941,82
<i>SOUGERES EN PUISAYE</i>	7 959,23
<i>LES HAUTS DE FORTERRE</i>	8 851,49
<i>TANNERRE EN PUISAYE</i>	6 480,76
<i>THURY</i>	11 121,54
<i>TOUCY</i>	46 812,87
<i>TREIGNY PERREUSE SAINTE COLOMBE</i>	25 878,87
<i>VAL DE MERCY</i>	9 747,98
<i>VILLENEUVE LES GENETS</i>	6 676,33
<i>VILLIERS SAINT BENOIT</i>	11 701,89
Total	722 884,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE FORTERRE	394 704,00
ENSEMBLE INTERCOMMUNAL COMMUNES +CCPF	1 117 588,00

- Charge le Président de signer tout acte afférent à la présente délibération.

2) Questions diverses

- Monsieur Gilles Abry indique qu'à la dernière réunion de conseil, il a été évoqué l'entretien de la ZA de Toucy et demande pourquoi celle de Pourrain est semblable à une friche.

Le Président répond que l'entreprise mandatée pour l'entretien de ces ZA a été très prise par d'autres travaux mais devrait pouvoir intervenir très bientôt.

-Madame Pascale Grosjean, Vice-Président en charge de la culture, rappelle la nécessité de respecter les délais d'envoi des demandes de subventions par les associations suite à un incident survenu avec l'agent d'accueil de la CCPF. En effet, un porteur de projet a exprimé son mécontentement quant à la non attribution d'une subvention, indiquant que des élus de la commune dont dépend cet intervenant auraient indiqué des raisons politiques. Mme Grosjean appelle à la plus grande vigilance quant aux informations transmises et que les réponses données aux porteurs de projets sont tout à fait factuelles et respectueuses du règlement intérieur.

Le Président rappelle que ce règlement a des limites qu'il convient de respecter, si le porteur de projet ne transmet pas sa demande dans les délais indiqués, celle-ci peut le transmettre de nouveau l'année d'après que les réponses apportées n'ont rien à voir avec la politique.

- Monsieur Patrick Buttner, Vice-Président en charge de la Santé, indique que le projet de la Maison de Santé de Courson avance. Il informe également que 2 médecins de Leugny ont demandé à rejoindre le projet de Santé Toucy, Pourrain, Diges ; Le Dr Reitter devrait bientôt pouvoir s'installer à St Fargeau ; Un nouveau médecin devrait s'installer à Charny prochainement.

M. Buttner indique également que les députés et sénateurs s'accordent sur un projet fin 2021 pour l'installation de stages obligatoires en milieux dits « défavorisés » pour les étudiants en médecine, la Puisaye rentrant dans ce cadre, il conviendra de trouver des solutions pour loger ces étudiants.

- Madame Pascale de Mauraige indique que la commune est confrontée à de gros problèmes de salubrité, surtout avec la chaleur, avec l'alternance du ramassage entre les sacs jaunes et les ultimes qui devient compliquée à gérer. Cette situation a été exposée au service déchets.

Monsieur Jean-Luc Salamolard, Vice-Président en charge des déchets, répond qu'il a été constaté que certains résidents secondaires n'avaient pas connaissance des modalités de collecte des biodéchets, et rappelle que les consignes de tri doivent être relayées plus facilement dans les communes. Il précise aussi que certaines mauvaises habitudes doivent s'arrêter.

Le Président indique également que l'incivilité de certains habitants nuisent également à la bonne mise en place de l'instauration des sacs jaunes.

- Monsieur Martial Hermier demande si les sacs jaunes seront toujours collectés en déchèteries en septembre, au contraire de ce qui lui aurait été indiqué.

Monsieur Salamolard répond qu'il est prévu que les sacs jaunes soient toujours collectés en déchèteries mais qu'il conviendra de respecter les emplacements prévus à cet effet.

Monsieur Michel Courtois indique que des personnes partent avec les poubelles vertes quand elles déménagent ce qui fait que certains habitants ne sont pas informés de l'existence de ces poubelles vertes.

- Madame Sylvie Poupelard informe qu'elle rencontre des problèmes de tris sur sa commune et qu'à la suite de la visite des gens du voyage, un tas de poubelles et de sacs jaunes a été entreposé à la collecte mais non ramassé par les éboueurs alors que c'était la bonne semaine. Elle indique également qu'il n'était pas question qu'elle se déplace à Ronchères pour les emmener elle-même.

Monsieur Jean-Luc Salamolard demande si elle en a informé le service déchets. Celle-ci répondant que non, Monsieur Salamolard et le Président lui répondent qu'il convient de prévenir le service à chaque problème de ramassage.

Madame Poupelard demande également la marche à suivre quand les conteneurs jaunes sont à disposition, faut-il mettre ses emballages dans un sac jaune puis dans le conteneur jaune ?

Monsieur Salamolard lui répond qu'il est inutile de faire doublon, les emballages peuvent être mis dans le conteneur jaune directement, celui-ci étant prévu à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.